

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ALÈS

Service : Animation Seniors  
Tel : 04.66.52.98.96  
Réf : CR/JR/RB/CD

**OBJET** : Animation musicale à la Résidence Autonomie Les Oliviers – Michel RAFFAELLI - Auto entrepreneur – Service Animation Seniors – annule et remplace la décision n° 031\_08\_25 du 04 août 2025

**Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°25\_02\_11 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès en date du 27 mars 2025 portant délégations de pouvoirs au Président du Centre Communal d'Action Sociale,

**Considérant** la nécessité de recourir à la prestation d'animation musicale de Monsieur Michel RAFFAELLI – Auto entrepreneur ;

**Considérant** la nature de cette prestation, que cette dernière ne peut être assurée que par Monsieur Michel RAFFAELLI – Auto entrepreneur ;

**Considérant** que Monsieur Michel RAFFAELLI souhaite modifier le jour de sa prestation et que nous avons répondu favorablement à ce souhait, il convient d'annuler la décision n° 031\_08\_25 du 04 août 2025 et de la remplacer par ce qui suit,

#### DECIDE

La présente décision annule et remplace la décision n° 031\_08\_25 du 04 août 2025 comme suit :

#### ARTICLE 1 :

Monsieur Michel RAFFAELLI – Auto entrepreneur, domicilié 35 impasse de la Distillerie, 34510 Florensac, est retenu au titre de la présente prestation pour un montant de 190 euros TTC.

#### ARTICLE 2 :

Un contrat sera signé avec Monsieur Michel RAFFAELLI – Auto entrepreneur pour sa prestation humoristique à la Résidence Autonomie Les Oliviers prévue le jeudi 25 septembre 2025.

**ARTICLE 3 :**

Le montant global de la prestation s'élève à la somme de **190 € TTC**.

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice du CCAS et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le **- 9 SEP. 2025**



Le Président du CCAS  
Maire d'Alès  
Président d'Alès Agglomération  
Conseiller Régional Occitanie

**Christophe RIVENQ**